

Thème : Éducation prioritaire

Exposé du cas

Vous venez d’être affecté(e) dans un collège du programme ÉCLAIR (écoles, collèges, lycées pour l’ambition, l’innovation et la réussite) et la principale vous remet le contrat d’objectifs du réseau qui comprend quatre écoles et votre collège. Ce document comporte les indicateurs suivants.

	Indicateur 2011	Cible 2014
Taux de réussite à l’évaluation CM2 en mathématiques	60%	65%
Moyenne sur 20 à l’épreuve de mathématiques du diplôme national du brevet (DNB)	7,3	9,5
Pourcentage d’orientation en seconde générale	36%	40%

L’objectif fixé par ce contrat est de renforcer les apprentissages fondamentaux et de prendre en compte la diversité des élèves. Pour cela, plusieurs axes sont retenus : personnaliser le suivi des élèves, mettre en place des évaluations diagnostiques, définir en équipe des priorités et des exigences, adapter la pédagogie, mettre en place des pratiques innovantes.

Question

Quelles actions pourriez-vous proposer en tant que professeur de mathématiques ?

Documentation fournie avec le sujet

Document 1 : extraits du site ministériel sur l’éducation prioritaire

ÉCLAIR : Écoles, collèges et lycées pour l’ambition, l’innovation et la réussite

Le programme ÉCLAIR vise à :

- la réussite de chaque élève dans un climat scolaire propice aux apprentissages ;
- l’égalité des chances ;
- la stabilité, la cohésion et la mobilisation des équipes.

Il promeut les innovations et les expérimentations simultanément dans les champs de la pédagogie, de la vie scolaire, des ressources humaines, ainsi que des actions en faveur de la sécurité. Il s’appuie sur une organisation en réseaux, réunissant chacun un collège et les écoles d’où proviennent ses élèves, qui apporte cohérence et continuité dans la scolarité préélémentaire et obligatoire des élèves.

Document 2 : extrait du vademecum ÉCLAIR (ministère de l’éducation nationale, mai 2011)

Chapitre 11 : Personnaliser les parcours des élèves et Pistes d’action (page 44)

- Renforcer la différenciation pédagogique en classe en s’appuyant sur l’accomplissement de tâches complexes avec des aides adaptées aux besoins des élèves pour la construction des compétences du socle commun.
- Permettre aux professeurs des écoles de participer, au sein du collège de leur secteur, à la mise en oeuvre des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)...
- Varier les dispositifs pédagogiques et les modalités de prise en charge des élèves pour mieux répondre à leurs besoins et atteindre les objectifs d’apprentissage : groupe de besoins, ateliers de langage et d’écriture, ateliers scientifiques et culturels, co-interventions, entretiens pédagogiques, tutorat et khôlles disciplinaires....